

## L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'HABITANTS

1er juillet 2001



### L'accompagnement de projets d'habitants

À partir de 1994, le Phare – antenne de la mission locale d'Aulnay-sous-Bois – constitue l'un des dix sites d'expérimentation du Fonds en faveur des initiatives locales (FIL) lancé par la Fondation de France, la Caisse des dépôts et le Fonds d'action sociale. En 1998, le FIL se transforme en un dispositif local, le fonds Initiatives et citoyenneté (alimenté par la Fondation de France, deux bailleurs sociaux et le contrat de ville). Chaque année, il finance six ou sept projets pour un montant moyen de 6 000 francs par projet et en accompagne une cinquantaine.

#### Un dispositif d'accompagnement...

À chaque fois qu'un porteur de projet s'adresse au Phare, un processus d'accompagnement s'engage. Il se décline selon la nature du projet : simple idée ou projet en partie formalisé ; projet ponctuel porté par un groupe informel et temporaire ou aboutissant à la création d'une structure ; projet exempt de besoins financiers, pouvant bénéficier de financements de droit commun, ou, en cas de besoin, de la mobilisation du fonds initiatives et citoyenneté.

Ce fonds n'est donc qu'un maillon du dispositif d'accompagnement de projets d'habitants mis en place par le Phare, mais essentiel puisqu'il « solvabilise » certains projets et donne finalement une crédibilité à la démarche.

#### ... dont l'objectif premier est la qualification des porteurs de projet

Quand les projets aboutissent à une sollicitation du fonds, les porteurs, le plus souvent de jeunes associations, sont

amenés à rencontrer les membres de la commission d'attribution, institutionnels et techniciens qui deviendront leurs interlocuteurs. Outre ces échanges susceptibles de faciliter la future vie de l'association, la rencontre dans le cadre du fonds Initiatives et citoyenneté leur permet de se familiariser avec les attentes et les fonctionnements institutionnels. Cette étape représente un premier apprentissage pour les porteurs qui doivent notamment présenter leur projet et le défendre en développant des arguments qui tiennent compte des logiques institutionnelles. En ce sens, les porteurs acquièrent des compétences les conduisant à être davantage « maîtres de leur jeu », à devenir plus autonomes.

Mais il s'agit aussi de redonner confiance. Et sur ce terrain, la démonstration que de « petits projets », pas toujours pris au sérieux par les institutions, peuvent aboutir sans grande complexité, constitue un véritable encouragement.

#### Travailler à une plus large accessibilité du service public

Favoriser la prise d'initiative suppose cependant suffisamment de souplesse de la part de l'accompagnateur pour pouvoir s'adapter aux besoins de chaque porteur et au temps de maturation de son projet. Dans cette perspective, la souplesse du dispositif Initiatives et citoyenneté peut apparaître comme un moyen de remédier à certains dysfonctionnements.

D'abord, la mobilisation du fonds peut répondre à des situations diverses : jouer un rôle de déclencheur, servir de premier financement à un projet qui, au final, sera cofinancé par plusieurs institutions ;

À partir de 1994, le Phare – antenne de la mission locale d'Aulnay-sous-Bois – constitue l'un des dix sites d'expérimentation du fonds en faveur des initiatives locales (FIL) lancé par la Fondation de France, la Caisse des dépôts et le Fonds d'action sociale. En 1998, le FIL se transforme en un dispositif local, le fonds Initiatives et citoyenneté (alimenté par la Fondation de France, deux bailleurs sociaux et le contrat de ville). Chaque année, il finance six ou sept projets et en accompagne une cinquantaine.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- **Adresse de cet article** : <https://www.professionbanlieue.org/L-accompagnement-de-projets-d-habitants>